

## BON A SAVOIR

Il est indispensable d'être à jour de tous les vaccins obligatoires avant d'entrer en formation aide-soignante :



- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Hépatite B
- Covid-19

C'est une des conditions nécessaires pour être autorisé[e] à suivre la formation.

Pendant le 1<sup>er</sup> mois suivant la rentrée, notre médecin reçoit chaque élève individuellement pour une visite médicale obligatoire.

*Le dossier médical fournit par l'élève, avec son dossier d'inscription de rentrée,  
doit donc être complet avant la rentrée !*